Hors classe 2021

Les notes de service fixant le cadre et les modalités d'accès à la hors-classe sont semblables pour tous les corps d'enseignement, d'éducation et de psychologie : certifié·e·s, CPE, Psy-ÉN. Leurs orientations mettent en œuvre le principe, acté dans le cadre du protocole PPCR, d'un déroulement complet de carrière sur au moins deux grades en le déclinant par un barème national. Ce système de promotion assure à tous l'accès à la hors-classe en début du 11e échelon, au plus tard.

Qui est promouvable ?

Sont concerné·e·s les certifié·e·s, CPE et Psy-ÉN qui comptent au 31 août 2021 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale. Ne sont pas promouvables les collègues en congé parental à la date du 31 août 2021.

La "valeur professionnelle"

La « valeur professionnelle » de chaque promouvable correspond à l'une des trois situations suivantes :

1. Vous étiez promouvable à la hors-classe en 2020, mais n'avez pas été promu : vous conservez l'appréciation finale de votre « valeur professionnelle » pour cette campagne de promotion 2021 et les suivantes.

Nous avons gardé en mémoire cette appréciation finale. Ne pas hésiter à nous contacter pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur ;

2. Vous avez eu un « rendez-vous de carrière » en 2019-2020 : l'appréciation finale issue de ce « rendez-vous de carrière » sera celle utilisée pour cette campagne de promotion et les suivantes ;

3. Les collègues ne relevant d'aucune des deux situations exposées ci-dessus se verront attribuer par le recteur une appréciation finale. Le recteur s'appuie aussi sur les avis rendus par les évaluateurs primaires (l'inspection et le chef d'établissement).

Nous contacter pour contester cette appréciation si nécessaire.

Cette appréciation finale restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu cette année à la hors-classe.

Le barème

Le barème est national et se compose de deux parties : l'appréciation finale de la rectrice et l'ancienneté.

L'appréciation finale de la rectrice

Pour chaque collègue promouvable, l'appréciation de la rectrice est barémée ainsi :

Appréciation de la rectrice	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
à consolider	95

L'ancienneté

Cette ancienneté est calculée sur la base de l'échelon en classe normale détenu au 31 août 2020. La composition de ce barème minore fortement le poids des avis. Par exemple, tout collègue ayant trois ans d'ancienneté dans le 11e échelon sera promu, quel que soit l'avis reçu.
Le SNES-FSU continue d'œuvrer pour permettre à tous les collègues d'accéder à la hors-classe le plus tôt possible dans la carrière.

Professeurs certifiés ou agrégés, CPE et Psy-ÉN

Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31 août 2020	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	Points
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100

Au-delà de 11 + 3, 10 points de plus pour chaque année d'ancienneté supplémentaire. A partir de 11+9 et plus, 160 points.

L'avis du SNES-FSU

La hors-classe est l'exemple du succès de la lutte syndicale opiniâtre, alliant revendication et action des élu-e-s du SNES-FSU dans les CAP.
Née de la revalorisation de 1989, la hors-classe, initialement prévue pour 15 % des effectifs, est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui près du tiers de chaque corps. La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de carrière a désormais abouti. Est ainsi établi, dans le cadre du protocole PPCR, le principe selon lequel la carrière de tous les professeurs, CPE et Psy-ÉN a « désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades », c'est-à-dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite.
Les notes de service 2020 d'accès à la hors-classe confirment cet acquis majeur obtenu par le SNES-FSU. Il veille à l'application pleine et entière des nouvelles dispositions :

- un barème national qui met en œuvre l'accès pour tous à la hors-classe en fin de carrière et met fin aux inégalités actuelles de traitement selon les académies et les disciplines ;
- l'accès plus rapide à la hors-classe à partir du 11e échelon (2,5 ans pour les ¬professeurs certifiés et assimilés au lieu de 3 ans) ;
- la création de la hors-classe depuis 2017 pour les Psy-ÉN, qui en étaient jusqu'alors privés ;
- la création d'un 7e échelon (indice 821) au 1/01/2021 pour les professeurs certifiés et assimilés.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous.

Les contingents de promotions

Ne contingents de promotions ne sont pas connus pour l'instant.

Calendrier

Les résultats sont prévus au plus tôt en juillet (date non fixée).
Les résultats peuvent être donnés règlementairement jusqu'au 31 août.